

Département de Tarn-et-Garonne

Commune de NEGREPELISSE

concernant un projet d'élaboration du P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

Pour la Commune de NEGREPELISSE

Au titre du Code de l'Urbanisme

<p>RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</p>

Par Monsieur Francesco PETRAROLI
Coordonnateur S.P.S., chargé d'affaires

Désigné Commissaire Enquêteur par décision du

Tribunal Administratif de TOULOUSE en date du 10/05/05

Et par Arrêté Municipal DU 17/05/05

Et par Arrêté du 26/07/05

Et par Arrêté du 10/10/05

LA PROCEDURE

L'Enquête Publique a été conduite à partir des éléments suivants :

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et données techniques,
Registres d'enquête et des observations reçues,
Comptes-rendus des entretiens complémentaires,
Le procès-verbal des observations reçues,
Des compléments d'informations demandés,
Et des visualisations sur site,

Et joints au dossier.

A-OBJET DE L'ENQUETE

Il s'agit d'un projet d'élaboration du P.L.U. Plan Local d'Urbanisme présenté par :

La Commune de NEGREPELISSE

A la demande de Monsieur le Maire de NEGREPELISSE, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE a par ordonnance du 10/10/05 désigné en qualité de Commissaire Enquêteur :

M. Francesco PETRAROLI
7, Rue des Boulbènes
82170 DIEUPENTALE
☎ 05.63.02.65.10

Afin de conduire l'enquête publique.

Monsieur le Maire de NEGREPELISSE a pris un arrêté en date du 17/05/05.

Cet Arrêté a été abrogé et remplacé par un nouvel Arrêté en date du 26/07/05.

Les raisons de cette annulation sont dues à un décalage lié à l'avis de la Commission Départementale des Sites et de la Chambre d'Agriculture qui serait donné fin juin 2005, après le démarrage de l'enquête publique, et avec des risques de modifications,

L'arrêté Municipal en date du 26/07/05 fixe entre autres :

1. dans son article 1 la durée,
2. Dans ses articles 3 et 4 les conditions du déroulement de l'enquête.
3. Dans son article 5 et 6 les modalités de rédaction et de dépôt du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

-Nature et caractéristiques du projet :-

1. Ce projet repose sur la prise en compte des zones :
Avec risque d'inondation,
Avec niveau de circulation sonore,
Intégrant les zones à relier au réseau d'assainissement,
2. ce projet permettrait l'orientation future du développement de l'habitat dans les diverses zones futures projetées constructibles,
Avec ouvertures vers des zones à équiper et aménager après avis,
3. il faciliterait la prise en compte de projets d'investissements concernant le développement de l'assainissement collectif,
4. il s'appuie sur les investissements en cours de réalisation dont les lagunes ont une possibilité de branchements très supérieure à son exploitation prévue, et à l'extension du réseau,

5. il intègre la notion d'aptitude des sols, pour un meilleur respect de l'environnement, et une meilleure définition de l'assainissement autonome,
6. considère le développement des constructions dans plusieurs axes :
 - Habitat :
 - Activités :
 - Zone d'extraction de graviers et future zone à aménager,
 - Zone de loisirs : à définir,
 - Et limiter le mitage et ses conséquences :
7. ce projet permettrait de recentrer les habitations autour des réseaux existants qui pourraient ainsi être renforcés et développés, et d'ouvrir la voie à des projets de construction qui pourraient aboutir (grâce à une surface moindre et à l'assainissement collectif)
8. ce projet devrait tendre vers une meilleure maîtrise et répartition des investissements à mettre en œuvre pour la réalisation des réseaux et voirie futurs,
9. ce projet répond à une demande d'urbanisation, à la nécessité de l'organiser et de la maîtriser en terme d'équipements et de moyens,
10. ce projet intègre une possibilité d'occupation réduite des espaces construits et constructibles,
11. il y a aussi une demande de construction « à la campagne », et la préservation de son côté rural, ce qui semblerait être le cas de ce projet dont les zones sont très éloignées les unes des autres, mais avec une voirie inadaptée,
12. nette séparation entre les activités industrielles, artisanales et l'habitat,
13. prendre en compte les équipements de la Commune qui peut augmenter sans difficulté particulière, (dernier recensement 3534 hab. pour 1436 logements pour 4922 ha soit densité 71.80 au Km² pour une moyenne départementale de 55, régionale 56 et nationale 108)
14. tenir compte de la forte demande d'installation, qui pourrait se voir accélérée par le développement de la ville de MONTAUBAN et les accès directs soit à l'autoroute, soit aux bassins d'emploi TOULOUSE MONTAUBAN CAUSSADE,
15. et surtout conserver à cette Commune ce cadre rural à proximité des moyens et équipements d'une collectivité, mais avec une proximité de grands espaces de détente,

1. rappel des mesures intervenues à l'ouverture de l'enquête

Organisation :

Conformément à l'article 3 de l'Arrêté Municipal du 26/07/05 l'enquête se déroulera pendant une période de 36 jours allant du Vendredi 09/09/05 au samedi Vendredi 14/10/05 inclus.

Les dates de réception du public ont été fixées aux :

Jour	Date	Horaire	Horaire	Observations
Lundi	25/10/04	08 heures 30 à 12 heures 00		
Mardi	26/10/04		13 heures 30 à 18 heures 00	
Samedi	06/11/04	09 heures 30 à 12 heures 00	14 à 17 heures 00	
Mercredi	10/11/04	09 à 12 heures 00		
Mercredi	17/11/04		14 à 18 heures 00	
Samedi	20/11/04	09 heures 30 à 12 heures 00	14 à 17 heures 00	
Mercredi	24/11/04	09 à 12 heures 00		
Samedi	27/11/04	09 heures 30 à 12 heures 00	14 à 17 heures 00	

Siège de l'enquête publique :

Le siège de l'enquête publique a été fixé dans la Mairie de NEGREPELISSE. Plus précisément le Secrétariat Général M. Pascal BARAT.

Mesures de publicité :

A) Les formalités légales ont été accomplies à savoir :

Publicité passée dans la presse locale sous la rubrique des annonces légales de :

- La Dépêche du Midi du 10/09/05
- Le Petit Journal du 10/09/05
- La Dépêche du Midi du 20/08/05
- Le Petit Journal du 18/08/05
- La Dépêche du Midi du 4/06/05 annulation arrêté du 17/05/05
- Le Petit Journal du 2/06/05 annulation arrêté du 17/05/05
- Le Petit Journal du 25/05/05
- La Dépêche du Midi du 24/05/05

B) Affichage de l'ouverture de l'enquête publique :

- En Mairie de NEGREPELISSE sur le panneau réservé à cet effet disposé à l'extérieur

Dossier complet :

Le dossier complet était à disposition dans la Salle du Conseil Municipal, ainsi que le registre des observations, et toutes les pièces annexées.

Un dossier complet, était tenu en réserve, afin de prévenir toute anomalie, dans le bureau de M. Pascal BARAT.

2. Déroulement de l'enquête proprement dite :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté Municipal du 27/07/05 l'enquête publique s'est déroulée pendant une période de 36 jours.

Prise en compte des données :

Afin de mieux appréhender le dossier présenté de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Commissaire Enquêteur a rencontré le 13/05/05 le Directeur Général des Services de la Mairie de NEGREPELISSE M. Pascal BARAT.

Et le 19/07/05 M. le Maire et la Commission d'Urbanisme, et M. Pascal BARAT Directeur Général des Services,

Et le 02/09/05 pour la prise en compte du dossier définitif, après les dernières modifications souhaitées par les services de l'Etat,

Quelques visites sur site les 6/09/05 et 28/09/05 ont été nécessaires pour analyser les incidences visualisables de ce projet de PLU sur l'intégration de l'habitat et des activités (installations classées, zones d'activités industrielles,) ainsi que la visualisation des zones vallonnées et du projet de classement en zone de gravière, ...

Ces entretiens et visites ont permis de développer l'ensemble des points concernant l'enquête publique et les compléments utiles à la bonne compréhension du dossier.

Le détail de ces entretiens se trouve sur le document joint :

Compte-rendu des entretiens et des initiatives complémentaires

La mise à disposition du dossier d'enquête publique :

Le dossier a été tenu à la disposition du public du vendredi 9/09/05 au vendredi 14/10/05 inclus par le service accueil de la Mairie de NEGREPELISSE.

Ce dossier était consultable dans la Salle du Conseil Municipal, où les plans étaient affichés,

Le dossier était composé de :

A) Partie Administrative :

0.1 délibérations du Conseil Municipal et comptes-rendus de réunions :

- 10/04/03 révision an Local d'Urbanisme
- 27/05/04 débat sur les axes PADD
- 01/03/05 bilan de concertation avec le public, arrêt du projet de PLU
- 24/02/05 extension des lagunes de Nègrepelisse,
- 24/02/05 compte-rendu réunion personnes publiques associées,

0.2 avis des services :

- Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, (19/07/05)
- Chambre des Métiers Tarn et Garonne (13/07/05)
- Direction Départementale de l'Équipement, suivi M. Gérard MASSIP, (21/07/05)
- Commission départementale des sites, perspectives et paysages, (29/06/05),
- Direction Départementale de l'Équipement, suivi Mme FILIPPI, (01/06/05)
- Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine, (18/05/05)
- Chambre de Commerce et d'Industrie 82 (16/05/05)
- Chambre d'Agriculture (13/06/05)
- Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (11/07/05)
- Mairie de BIOULE (9/06/05)
- Mairie de VILLEBRUMIER (10/06/05) (en tant que délégué du Conseil Général)
- Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (22/06/05)

0.3 enquête publique :

1. arrêté municipal 26/07/05
2. modèle avis au public arrêté du 26/07/05
3. publicité légale le Journal La Dépêche du Midi du 20/08/05
4. publicité légale le Journal le Petit Journal du 18/08/05
5. avis d'annulation enquête
6. publicité légale le Journal La Dépêche du Midi du 4/06/05 annulation arrêté du 17/05/05
7. publicité légale le Journal Le Petit Journal du 2/06/05 annulation arrêté du 17/05/05
8. avis d'annulation et information dans le journal communal Le Nègrepelissien (page 39)
9. arrêté Municipal du 17/05/05
10. avis au public arrêté du 17/05/05
11. publicité légale Le Petit Journal du 25/05/05
12. publicité légale le Journal La Dépêche du Midi du 24/05/05
13. ordonnance du Tribunal Administratif du 10/05/05 désignant Commissaire Enquêteur
14. Communiqué dans le Petit Journal du 3/09/05
15. Communiqué dans la Dépêche du Midi du 5/09/05

B) Dossier technique. :

B1 Dossier P.L.U. :

0. partie administrative : (*correspond au Paragraphe A) Partie administrative*)

1. rapport de présentation :
2. le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et orientations générales d'aménagement et d'urbanisme,
3. les orientations particulières d'aménagement
4. partie règlementaire :

4.1 règlement, partie écrite :

4.2 règlement, partie graphique :

4.2.1 plan au 1/5000°

4.2.2 plan au 1/5000°

4.2.3 plan au 1/5000°

4.3 liste des emplacements réservés :

4.4 sites archéologiques :

Plan repérage sites archéologiques :

5. ANNEXES :

5.1. Annexes sanitaires :

5.1.1. Réseau d'eau potable :

5.1.2. Réseau d'eaux pluviales

5.1.3. Réseau d'irrigation - chemins d'exploitation

5.1.4. Schéma communal d'assainissement :

-Rapport de synthèse

-Programme extension des lagunes

-réseau d'assainissement collectif 1/5000°

-Carte de zonage au 1/5000°

-carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, au 1/10000°

5.1.5. Traitement des déchets :

5.2. Servitudes d'utilité publique :

5.2.1. Plan au 1/10000° des servitudes d'utilité publique

5.2.2. Liste des servitudes d'utilité publique

5.3. Classement sonore des infrastructures de transports terrestre en Tarn et Garonne :

5.4. Plan de prévention du risque retrait gonflement des sols :

- Arrêté préfectoral 05-664 approuvant plan de prévention
- Annexe règlement approuvé plan de prévention
- Arrêté préfectoral n°03-930 du 6/06/03 prescrivant élaboration plan de prévention

- Note de présentation pour l'établissement du plan de prévention du risque retrait gonflement des sols
- Règlement :
- Carte de zonage réglementaire pour Nègrepelisse (zone moyennement exposée B2)

5.5. Plan de prévention des risques d'inondation :

- Note de présentation
- Révision du 22/03/00
- Carte bassin de l'Aveyron 2140-5
- Carte bassin de l'Aveyron 2141-1
- Carte bassin de l'Aveyron 2141-2
- carte des aléas au 1/25000° n°29-1
- carte de zonage au 1/10000° n° 29-1
- carte de zonage au 1/10000° n° 29-3

5.6. Lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues : NEANT

5.7. Application de l'article L111-1-4 (bandes inconstructibles le long de certains axes routiers)

5.8. Charte paysagère (extrait)

5.9. Plan au 1/10000° des périmètres particuliers qui définit :

- Droit de préemption urbain
- Secteurs affectés par classement sonore des infrastructures terrestres,

5.10 Diagnostic, habitat, cadre de vie, foncier, du Pays de Midi Quercy

B2 Dossier la Charte Patrimoine et Paysages

Définition en 1 page

1. diagnostic partagé 89 pages
2. enjeux et stratégie 66 pages :
Annexes à diagnostic partagé et enjeux et stratégie 146 pages
- 3.1 Charte contractuelle 26 pages
- 3.2 Boîte à outils 102 pages
- 4.1 Plan de paysages pays 38 pages
- 4.2 Plan de paysage terroir Quercy-Caussadais 57 pages
- 4.2 bis annexe plan de paysage Quercy-Caussadais 30 pages
- 4.3 Plan de paysage terroir Quercy vert, terrasses et vallée de l'Aveyron 42 pages
- 4.4 Plan de paysage terroir Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron 52 pages

4.4 bis annexe plan de paysage terroir Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron 32 pages

Les 11 projets pilotes (dont valorisation de l'eau en milieu urbain pour Albias, Nègrepelisse, Bioule, Montricoux)

C) Dossier registre et courriers :

1. le présent registre : cahier cousu et numéroté manuellement de 1 à 192
2. courriers : NEANT

Les permanences de l'enquête publique :

Elles se sont tenues dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de NEGREPELISSE,

Où le Commissaire Enquêteur a pu se mettre à disposition et recevoir le public.

Les formalités d'ouverture du registre et de la signature des pièces et leur inventaire ont été réalisées le 6/10/05 : afin d'être prêt pour l'ouverture de l'enquête publique pour lesquelles il était attendu de nombreuses personnes,

M. le Maire de NEGREPELISSE a signé la page 1 et déclaré ouvert le registre des observations,

Sur les pages 2, 3 et 4 ont été repris l'inventaire des pièces du dossier mis à disposition du public, et signées par le Commissaire Enquêteur,

Les observations ont pu être rédigées à partir de la page 5.

Le Public a été reçu :

Jour	Date	Horaire	Horaire	Observations
Vendredi	09/09/05	09 heures 00 à 12 heures 00		Jusque 12 h 30
Jeudi	15/09/05		13 heures 00 à 16 heures 00	Jusque 18 h 45
Lundi	19/09/05		14 heures 00 à 17 heures 00	Jusque 18 h 45
Samedi	24/09/05	09 heures 00 à 12 heures 00		Jusque 13 h 30
Mercredi	28/09/05		14 heures 00 à 18 heures 00	Jusque 20 h 00
Mardi	04/10/05	09 heures 00 à 12 heures 00		Jusque 16 h 00
Vendredi	14/10/05		14 heures 00 à 17 heures 00	Jusque 19 h 00

Incidents : aucun,

L'ensemble des permanences a été certes chargé car de nombreuses personnes se sont présentées, il n'y a aucun incident à déplorer,

Ces permanences ont été facilitées par l'accord de M. le Maire et la prise en compte par le Secrétaire Général des dépassements d'horaires,

Il y a eu bien sûr quelques échanges quelque peu animés, mais il est difficile de classer en incidents des réactions de personnes qui ont constaté que leurs terrains n'étaient pas ou ne le seront pas constructibles contrairement à leurs espérances,

Espérances appuyées bien souvent par des propos tendus tels que :

- Pourtant tout autour cela construit,
- La Commune voisine se construit, pourquoi pas nous,
- Les réseaux passent à côté,
- La conviction que les équipements de base existent (eau, électricité, Téléphone) et qu'à leurs yeux ils suffiraient,
- Il n'y a pas de coût pour la Commune,
- Conserver à la Commune son caractère rural,
- Ne plus savoir que faire de terrains,
- Mettre en place des arrangements de famille,
- Des préoccupations passagères qui trouveraient leurs solutions dans la possibilité de vendre du terrain « à construire »,
- Et 2 cas de personnes ayant obtenu un certificat d'urbanisme, qui n'a pas été utilisé en son temps, et ne pouvant plus l'utiliser,
- Un refus de classement de zone Nc (extraction de graviers) et d'un projet de gravière,
- De nombreux refus d'emplacements réservés,
- Un refus de zone de loisirs,
- Et en général une grande attente de « terrains constructibles »
- Et de nombreux refus du développement de la Commune,

Des réactions sur la cohabitation :

- ne pas voir de lotissements se créer,
- Préserver certains paysages, en ne créant aucune activité telle gravière,
- Le refus de voir augmenter le nombre des logements HLM,
- Etc...

Des observations sur le règlement du PLU :

- Modification de classement de zone,
- Possibilité de remise en ordre de ruines,

Et une grande mobilisation : avec manifestations sur :

- Le refus d'une installation de gravière,
- Le risque de déstabilisation des qualités rurales de cet espace,
-

Le Registre d'enquête publique a reçu :

- Nombre de personnes reçues lors des permanences : 204

- Observations orales et écrites lors des permanences : 130
- Observations orales reçues par téléphone : 0
- Observations écrites en dehors des permanences : 32
- Courriers ou notes déposées ou reçus : 134
- Pétitions reçues : 0
- Entretiens téléphoniques : 0
- Contre-propositions reçues : 0
- Courriers du Commissaire Enquêteur : 7
-
- Lettre reçues et postées après la clôture de l'enquête : 2

Synthèse des observations reçues :

Le classement des observations par thème est joint en annexe 2 :
Selon 29 thèmes

Située en zone constructible :	2
Souhait de classement zone constructible :	
<i>En contiguïté avec la zone constructible :</i>	14
<i>Avec rétrécissement des espaces :</i>	1
<i>Dent creuse :</i>	1
<i>En limite de commune : (et zone agricole)</i>	6
<i>En pleine zone agricole :</i>	33
<i>Située dans des hameaux :</i>	10
<i>En zone Na :</i>	4
<i>En Zone Nc :</i>	1
<i>En Zone Nh :</i>	3
<i>En Zone Ni :</i>	1
<i>Ferme les zones :</i>	7
<i>Zone boisée :</i>	2
Déplacement limite de parcelles :	2
Protection des espaces agricoles :	1
Questions PLU :	7

Possibilités de construction dans le cadre activités agricoles :	3
Modification règlement PLU :	3
Emplacements réservés :	13
Possibilité de reconstruire ruines :	3
Demande modification de classement :	18
Présence d'installations classées et élevages : (règles de distances)	3
Classement en zone industrielle : UXa	3
Divers :	7
Favorable au projet de PLU :	1
Opposé au projet PLU :	4
Favorable au PLU et au projet zone gravière :	3
Opposé au PLU du fait classement non constructible : Zone gravière :	2
Opposé au PLU du fait projet zone gravière :	48
Les observations peuvent être reprises en détail sur le procès-verbal des observations reçues :	

Annexe 2 le classement des observations par thème :

Documents demandés et reçus

Plan PLU en format réduit,
Schéma réseau d'eau et bouches extinction incendie,

Documents visualisés afin d'en intégrer l'analyse :

Schéma Départemental des Carrières,
Exploitation de sites d'extraction de graviers,
Plan de réaménagement de sites en fin d'extraction,
Réseau Départemental d'Irrigation,

Déroulement des permanences :

Devant le nombre important de personnes qui se sont présentées, avec de nombreuses questions, il a semblé plus simple de les aider à constituer leurs observations à partir :

- D'un affichage en 3 cartes du projet PLU,

- D'un ensemble de pastillage intégrant des modifications numérotées de 1 à 15,
- De l'aide éventuelle du service urbanisme à sortir un relevé parcellaire,
- D'une photocopie de la zone concernée sur le projet PLU,
- D'une synthèse sur le règlement PLU,

La mise en place et l'affichage des 3 plans a permis de guider des personnes soit vers une recherche de leur zone sur carte (ce qui était parfois long) soit vers une lecture de la carte du zonage mise à disposition, (et permettait de faire patienter sans trop de temps d'attente),

En quelques mots, l'ensemble de ces moyens a permis de rendre les permanences très communicatives, et de disposer d'un maximum de temps individuellement,

3) Faits survenus avant l'enquête :

Le 13/05/05 avec M. Pascal BARAT Directeur des Services Généraux de la Ville de NEGREPELISSE nous avons procédé à la mise en œuvre de l'enquête publique.

Le dossier soumis à enquête publique a été pris en charge.

Le 17/05/05 M. Pascal BARAT Directeur des Services Généraux de NEGREPELISSE a adressé au Commissaire Enquêteur l'Arrêté Municipal du 17/05/05, le désignant le Commissaire enquêteur, et l'organisation des permanences.

Le 17/05/05 une réunion avec le Directeur Général des Services M. Pascal BARAT a permis :

- La prise en charge du dossier soumis à enquête, le PLU
- Vérifier que le dossier était complet,
- La présence du registre des observations,
- Définir quels étaient les différents interlocuteurs pour la durée de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture,
- S'assurer que chacun avait en sa possession tous les éléments permettant de conduire l'enquête publique,
- Organiser les agendas sur les éventuelles réunions,

Et d'envisager un complément d'information aux administrés qui a été proposé par M. le Maire, et qui serait distribué sous peu,

Le 27/05/05 pour des raisons techniques concernant un décalage avec la Commission des Sites et un risque de confusion entre la zone d'extraction de graviers et le projet de gravière, M. le Maire a préféré suspendre son arrêté du 17/05/05, afin de le reporter pour septembre 05.

Une nouvelle réunion a été organisée le 19/07/05 avec M. le Maire de NEGREPELISSE, M. Pascal BARAT, et les Adjointes M. MERCIER, M. DELMAS, M. MOLINA, M. MAURIERE, afin de procéder à une mise en œuvre de l'enquête publique et recevoir les motivations et particularités de ce projet,

Un nouvel Arrêté Municipal en date du 27/07/05 a été ordonné.

Vérifications préliminaires :

Le 02/09/05 mise à jour des dossiers après modifications des services de l'Etat,

Prise en compte dossier définitif PLU, dossier charte,

Revu quelques anomalies :

Avis au public affiché dans tous les panneaux d'affichage municipaux : (Mairie, Ecole, salle des fêtes,)

1 avis au public (1300) expédié par Publipostage à chaque foyer,

Et revu les moyens et le déroulement de l'enquête publique :

- Rappel de l'affichage,
- Mise à disposition du Commissaire Enquêteur,
- Utilisation des registres,
- Réception et transmission des différents types d'observations,
- Les formes des observations,
- Photocopies éventuelles,
- Horaires des permanences et éventuels débordements,
- Restitution du dossier en cas de débordement horaire,
- Les interlocuteurs,
- Déroulement de la procédure,
- Eventuels prises de rendez-vous,
- Travaux de clôture,
- S'enquérir d'éventuels problèmes,
- Appel téléphonique en cas de problème,
- L'accord de M. le Maire pour la mise à disposition du photocopieur,

Moyens annexes utiles au bon déroulement de l'enquête publique :

- Affichage des plans du projet PLU,
- Communiqué distribué à toute la population,
- Communiqué dans la presse,

4). Faits survenus pendant l'enquête :

09/09/05 permanence d'ouverture de l'enquête publique :

- 15/09/05 permanence :
À la demande Mme COLLU souhaite affichage de la synthèse préparée pour le zonage,
Vu M. BARAT, pas de difficulté pour afficher cette synthèse,
- 19/09/05 Permanence :
Rectification du dossier :
14 Corrections apportées par la Commune sur le dossier :
- 19/09/05 Permanence :
Mme COLLU a demandé auprès de M. BARAT la copie de la synthèse du zonage PLU effectuée par le Commissaire Enquêteur :
Refus après concertation avec le Commissaire Enquêteur pour les raisons que cette synthèse n'était pas à l'inventaire du dossier,
Néanmoins elle pouvait solliciter M. le Maire pour la fourniture de cette pièce,
- 24/09/05 Réunion Mairie de NEGREPELISSE avec :
Association « non à la gravière »,
ASAI NEGREPELISSE EST,
FDSEA,
Jeunes Agriculteurs,
Camping de MONTRICOUX,
Un rendez-vous a été pris pour le 28/09/05 à 9 h 00 afin de visiter le site concerné et de positionner les observations qui ont été faites,
Les différents participants sollicitent une prolongation de l'enquête publique,
- 24/09/05 permanence :
- 26/09/05 Réunion SEMATEC MONTAUBAN M. Serge BONHOMME porteur du projet d'installation de gravière à NEGREPELISSE
- 27/09/05 visite site Les Gravières du Val Garonnais à SAINT LOUP :
Et visite de site à ROQUES sur Garonne : S.M.E.G.
- 28/09/05 Réunion et visite sur site prévu gravière en présence de :
Mme COLLU représentant association « non à la gravière »
M. SICRE dito,
M. LIMOUZY FDSEA
M. VIOLETTE ASAI
M. CABRIT éleveur et exploitant agricole,
- 28/09/05 permanence
Confirmation à Mme COLLU que la synthèse sur le zonage PLU elle pouvait la consulter sur place mais ne pouvait lui être fournie car ne fait pas partie de l'inventaire des pièces. Ce document avait fait par Commissaire Enquêteur pour faciliter la lecture des plans.

Lettre à M. DE SOUSA, concernant un doute quant aux questions posées et aux réponses fournies, sur les distances selon les règles nuisances sonores RD115,

Lettre à M. GARRIC concernant une anomalie sur plan concernant sa parcelle qui ne fait pas partie de l'emplacement réservé n°14,

Lettre auprès de M. le maire afin de l'informer :
De la demande de prolongation de l'enquête publique,
Un inventaire des impacts déclarés et relevés sur le projet de gravière,

- 04/10/05 permanence : très chargée, de nombreuses personnes reçues,
- 05/10/05 SEMATEC : projet de gravière sur NEGREPELISSE :
Réunion avec M. Serge BONHOMME :
- 06/10/05 confirmation auprès de M. le Maire de l'entretien du 4/10/05 avec M. BARAT sur le thème : prolongation éventuelle ?
La permanence du 4/10/05 a été très chargée,
- 08/10/05 UNICEM LOT délégué M. Jean-Louis GUINGUAND (Sté APPIA QUERCY AGENAIS) :
- 08/10/05 visite sur site Les Gravières Val Garonnais à Saint LOUP
- 08/10/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES : solution médiane à projet gravière ?
- 11/10/05 POMMEVIC visite site des gravières anciennement Sté LAGARDE (site qui avait soumis à enquête publique en fin 1998, et qui avait été confrontée d'une part à un refus de cette installation au motif qu'une autre gravière avait été abandonnée et dans état déplorable.)
- 14/10/05 visite sur site NEGREPELISSE :
- 17/10/05 DDE Cellule Hydraulique : M. Laurent GAY :
En ce qui concerne le projet de gravière de NEGREPELISSE :
- 18/10/05 GITES DE FRANCE : Mme FERRERO Directrice :
Et Maire de la Commune de MONTEILS :
- 20/10/05 permanence :
- 24/10/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES :
Concerne les équipements sonores des engins de TP sur les gravières :

24/10/05 vérification sur site de plusieurs observations :

24/10/05 permanence

Et clôture : signature pièces et réunion M. le Maire et M. BARAT :

Un point sur le déroulement,

Le constat qui confirme l'utilité d'une prolongation,

Un point sur la continuité de la procédure.

5). Entretiens et initiatives prises :

Recherche d'éclairages :

Afin de bien éclairer le dossier un certain nombre d'initiatives ont été prises par la rencontre de responsables de services divers et reprises en détail dans le document joint :

COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS ET INITIATIVES PRISES.

17/05/05 Direction Départementale Services Vétérinaires 82 :

M. Franck MARTIN : Installations classées agricoles
NEGREPELISSE :

18/05/05 DRIRE MONTAUBAN : M. Michel JOURNOUD :

Installations classées sur NEGREPELISSE :

19/05/05 PREFECTURE 82 : Mme VITRY :

Installations et activités avec déclarations ? (27)

25/05/05 mairie de MONTAUBAN service eaux et assainissement :

M. Gérard BORDARIES

1. Plan épandage des boues à NEGREPELISSE (1 agriculteur)
2. vidanges en provenance de NEGREPELISSE ?

M. MONTAY ingénieur réseaux :

Equilibre des diamètres et pression réseau d'eau en fonction des raccordements ?

27/05/05 Mairie NEGREPELISSE M. Pascal BARAT :

- a. annulation enquête publique,
- b. report à début 09/05

31/05/05 DDE 82 Service droit du sol M. FILIPPI :

Règles applicables au-delà de 2 lots détachés en 10 ans ?
Quelles garanties pour les Communes et leurs projets d'aménagements ?

01/06/05 Station épuration MONTAUBAN M. Christophe

DELCLAUX :

Épandage sur NEGREPELISSE

- 07/06/05 Mairie MONTAUBAN Service Urbanisme :
M. ROUGÉ, Mme ROCHE : *Selon leurs modes de
fonctionnement : Certificat Urbanisme,*
- 19/07/05 Réunion Mairie NEGREPELISSE :
M. le Maire, M. Pascal BARAT,
Adjoints M. MERCIER, M. DELMAS, M. MOLINA, M.
MAURIERE,
- 02/09/05 mise à jour des dossiers après modifications des services
de l'Etat,
Prise en compte dossier PLU, dossier charte
- 06/09/05 Préparation inventaire des pièces du dossier PLU soumis
à enquête publique,
Préparation synthèse du zonage PLU,
- 16/09/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES :
- 21/09/05 Agence Bâtiments de France : M. BARRENECHEA :
- 26/09/05 SEMATEC MONTAUBAN M. Serge BONHOMME porteur
du projet d'installation de gravière à NEGREPELISSE
- 27/09/05 visite site Les Gravières Val Garonnais à Saint LOUP :
Et visite de site à ROQUES sur Garonne : S.M.E.G.
- 28/09/05 Réunion et visite sur site prévu gravière en présence de :
Mme COLLU représentant association « non à la gravière »
M. SICRE dito,
M. LIMOUZY FDSEA
M. VIOLETTE ASAI
M. CABRIT éleveur et exploitant agricole,
- 05/10/05 SEMATEC : projet de gravière sur NEGREPELISSE :
- 08/10/05 UNICEM LOT délégué M. Jean-Louis GUINGUAND
(Sté APPIA QUERCY AGENAIS) :
- 08/10/05 visite sur site Les Gravières Val Garonnais à Saint LOUP
- 08/10/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES : solution médiane ?
- 11/10/05 POMMEVIC visite site des gravières ancien exploitant
Sté LAGARDE
- 14/10/05 visite sur site NEGREPELISSE :

17/10/05 DDE Cellule Hydraulique : M. Laurent GAY : Incidences et risques gravières :

18/10/05 GITES DE FRANCE : Mme FERRERO Directrice :
Et Maire de la Commune de MONTEILS : (avec gravière, carrière et zone loisirs,)

24/10/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES : Concerne les équipements sonores des engins de TP

24/10/05 vérification sur site de plusieurs observations :

27/10/05 DDA Service Réglementation Eaux et Milieux Aquatiques : M. IMBERT :

27/10/05 SEMATEC M. Serge BONHOMME :

02/11/05 Vérification sur site :

04/11/05 ASAI NEGREPELISSE EST M. RAEVEN :
Confirmé la présence de la servitude pour les réseaux d'irrigation dans le cadre du P.L.U.

07/11/05 Mairie de NEGREPELISSE : M. Pascal BARAT : anomalie « emplacement réservé n°1 » et classement UB,

07/11/05 vérification sur site :

08/11/05 visite site Carrières de la Grésigne à MONTRICOUX :
M. AUDARD M. CLUZON

08/11/05 Mairie de NEGREPELISSE : M. Pascal BARAT :
Statistiques logements :

08/11/05 DDAF M. Claude CHOCHON : service ressources en eau, irrigation,

14/11/05 Visite sur site : vérifications

14/11/05 ASAI NEGREPELISSE EST M. VIOLETTE :

16/11/05 DDE SUH Mme FILIPPI :

16/11/05 DDE Cellule Hydraulique M. Laurent GAY :

18/11/05 DRIRE M. Bernard BEDARRIDES :

21/11/05 SDE Mlle Sandra PREVITALI :

21/11/05 VERIFICATION RESEAUX D'EAU :

22/11/05 SAFER SOGAP MONTAUBAN :
M. MOIGNARD, M. VALLEYS :

6). Eventualité de demande de prolongation de l'enquête publique :

Après analyse de toutes les permanences, ainsi que l'avant dernière le 4/10/05, avec M. Pascal BARAT Directeur Général des Services, sur le déroulement de celles-ci, il a été constaté que elles sont toutes chargées, y compris la dernière, que toutes les permanences démarrent plus tôt, et finissent bien plus tard. Il a paru nécessaire d'attirer l'attention de M. le maire sur ce point et solliciter une demande de prolongation de l'enquête publique.

Il n'y a pas eu d'entretien téléphonique,

Le nombre des permanences et la charge à chaque permanence, ainsi que le temps d'attente plaident pour ce type d'organisation.

Les jours ont été variés pour répondre à toute demande (1 lundi, 1 mardi, 3 mercredis, 3 samedis,)

Les éléments à disposition sont suffisamment complets, mais il convenait de connaître l'ensemble du dossier pour s'y guider, les personnes chargées de l'accueil ont bien conseillé à toutes les personnes venues consulter le dossier de venir lors des permanences pour plus de facilités,

Un communiqué a été distribué dans chaque boîte aux lettres avant l'ouverture de l'enquête publique,

2 communiqués sont parus dans la presse,
L'association « non à la gravière » a également informé tous les habitants de l'enquête publique.

L'ensemble de ces moyens d'information et la masse des préoccupations a déplacé de nombreuses personnes.

De ces faits l'éventualité d'une demande de prolongation de l'enquête publique à l'initiative de la Commune de NEGREPELISSE semblait se poser.

Une lettre datée du 6/10/05 a confirmé l'ensemble de ces points à M. le maire de NEGREPELISSE, qui a pris la décision de prolonger l'enquête publique pour la seule raisons : le projet PLU,
(En effet une demande de prolongation demandée par les opposants au projet gravière, risquait de nouveau de surcharger les permanences pour se voir répéter une nouvelle fois les mêmes observations dont les impacts

avaient été parfaitement relevés et commençaient à avoir une réponse en terme d'analyse)

L'Arrêté Municipal du 10/10/05 a prolongé l'enquête publique jusqu'au 24/10/05,

Des nouvelles permanences ont été définies selon l'article 2 :

Jour	Date	Horaire	Horaire	Observations
Jeudi	20/10/05	09 heures 00 à 12 heures 00		
Lundi	24/10/05		14 heures 00 à 17 heures 00	

Mesures de publicité :

A) Les formalités légales ont été accomplies à savoir :

Publicité passée dans la presse locale sous la rubrique des annonces légales de :

- la Dépêche du Midi du 14/10/05
- Le Petit Journal du 12/10/05

B) Affichage de l'ouverture de l'enquête publique :

- En Mairie de NEGREPELISSE sur le panneau réservé à cet effet disposé à l'extérieur

7). Concernant l'éventualité de demande de réunion publique :

Au vu du nombre de personnes concernées et qui se sont présentées, il paraissait difficile de reprendre un thème général, là où il n'y avait à 90% que des intérêts particuliers, et qui auraient pu dans de nombreux cas s'opposer :

De plus, la présence d'un projet de gravière qui rencontrait une opposition assez importante, avec 2 manifestations, le déversement de matériaux devant la Mairie, le transport d'informations non vérifiées, le refus très net de toute discussion sur ce sujet, conforme à la raison sociale qui s'était constituée,

La présence d'un dossier bien documenté,

Toutes les informations estimées manquantes ou insuffisantes, ont été fournies ou précisées, mais relativement lourd à manœuvrer,

Le nombre très élevé des personnes aux permanences, bien supérieur aux encours comptabilisé par les services de la Mairie,

De ces faits il n'y avait pas lieu de solliciter à l'initiative de M. le Maire l'organisation d'une réunion publique,

8). Faits survenus après l'enquête :

Clôture :

Dès la fin de l'enquête publique, conformément à l'arrêté municipal du 27/07/05 et plus particulièrement à son article 5, et l'arrêté du 10/10/05 et son article 2, l'enquête publique a été déclarée close le lundi 24/01/05 à 18 heures 15 par le Commissaire Enquêteur, qui a procédé aux formalités de clôture en annexant toutes les pièces remises et en signant le registre des observations.

Le registre des observations a également été signé par M. la Maire.

Lors de cette réunion, il a été évoqué un ensemble de détails dont :

La continuité de la procédure,

Le risque de recevoir des documents après la clôture,

M. le Maire a conclu en acceptant d'intégrer à part toutes les pièces qui arriveraient après la clôture,

Administratifs :

Le dossier complet, le registre, les pièces remises, ont été emportés par le Commissaire Enquêteur dès la clôture soit le 24/10/05, pour la continuité de la procédure.

Procès-verbal des observations orales et écrites reçues :

En date du 3/11/05 un procès-verbal des observations reçues a été rédigé :

Au titre du code de l'urbanisme

Reprenant dans le détail les observations et les pièces qui leur étaient attachées,

Restitution et fin de mission :

L'ensemble du dossier, le registre, les pièces annexées et les documents de clôture ont été remis le 24/11/05 auprès de M. Pascal BARAT Directeur <Général des Services de la Mairie de NEGREPELISSE, accompagné des explications complémentaires,

9).

C-OBSERVATIONS DU PUBLIC

1° Relation comptable des observations :

a) Nombre de personnes reçues lors des permanences :

En Mairie de NEGREPELISSE :

- | | |
|------------------------|----|
| • Le vendredi 09/09/05 | 15 |
| • Le jeudi 15/09/05 | 18 |
| • Le lundi 19/09/05 | 18 |
| • Le samedi 24/09/05 | 25 |

• Le mercredi 28/09/05	32	
• Le mardi 04/10/05	26	
• Le vendredi 14/10/05	30	
• Le jeudi 20/10/05	22	
• Le lundi 24/10/05	18	
TOTAL		204

b) Observations orales et écrites reçues lors des permanences :
En Mairie de NEGREPELISSE :

• Le vendredi 09/09/05	11	
• Le jeudi 15/09/05	13	
• Le lundi 19/09/05	10	
• Le samedi 24/09/05	16	
• Le mercredi 28/09/05	23	
• Le mardi 04/10/05	18	
• Le vendredi 14/10/05	21	
• Le jeudi 20/10/05	15	
• Le lundi 24/10/05	13	
TOTAL		130

c) Notes ou courriers reçus lors des permanences

1) En Mairie de NEGREPELISSE :

• Le vendredi 09/09/05	11	
• Le jeudi 15/09/05	13	
• Le lundi 19/09/05	10	
• Le samedi 24/09/05	12	
• Le mercredi 28/09/05	22	
• Le mardi 04/10/05	17	
• Le vendredi 14/10/05	23	
• Le jeudi 20/10/05	15	
• Le lundi 24/10/05	11	
TOTAL		134

d) Par téléphone :

• Au domicile Commissaire Enquêteur :	0
• Au siège de l'enquête :	0
TOTAL	0

e) Observations écrites en dehors des permanences :

• Entre 09/09/05 et 15/09/05	3
• Entre 15/09/05 et 19/09/05	
• Entre 19/09/05 et 24/09/05	
• Entre 24/09/05 et 28/09/05	7
• Entre 28/09/05 et 04/10/05	1
• Entre 04/10/05 et 14/10/05	8
• Entre 14/10/05 et 20/10/05	12
• Entre 20/10/05 et 24/10/05	1
•	

TOTAL 32

f) Lettres reçues après la clôture de l'enquête mais postées dans les délais :

NEANT

g) Pétitions reçues en :

- Mairie de NEGREPELISSE : 0
- Nombre de signatures : 0

h) Contre-propositions reçues : 0

TOTAL : 0

i) Courriers du Commissaire Enquêteur :

1- *aux riverains* : 4

M. DE SOUSA date 21/09/05,
M. GARRIC date 21/09/05,
Mme COLLU date 21/09/05,
M. ZORDAN date 17/11/05,

2- *au pétitionnaire* : 2

M. le Maire date du 21/09/05
M. le Maire date du 26/09/05
M. le Maire date du 6/10/05

3- *à divers* : 0

TOTAL : 7

j) Eléments reçus après la clôture de l'enquête publique, et postés après la clôture de celle-ci : 2

Le 29/10/05 Délibération du Conseil de Développement Midi Quercy et correspondait au remplacement de la pièce remise le 24/10/05 (projet de délibération) pièce n° 127),

Le 2/11/05 lettre de M. ZORDAN à BIOULE en 4 pages complétant les observations 126 et 111,

2°. Tableau récapitulatif des éléments reçus :

- Nombre de personnes reçues lors des permanences : 204
- Observations orales et écrites lors des permanences : 130
- Observations orales reçues par téléphone : 0
- Observations écrites en dehors des permanences : 32
- Courriers ou notes déposées ou reçus : 134
- Pétitions reçues : 0
- Entretiens téléphoniques : 0
- Contre-propositions reçues : 0
- Courriers du Commissaire Enquêteur : 7

-
- Lettre reçues et postées après la clôture de l'enquête : 2

3° Résumé des observations annotées sur le registre d'enquête :

Les pages 1, 2, 3 et 4 ont été réservées pour l'ouverture du registre et l'inventaire du dossier mis à disposition,

Les observations sont reprises en général en synthèse, le détail se trouve sur le registre, et reprises sur le Procès-verbal des observations reçues,

OBSERVATIONS REÇUES :

09/09/05 Page 5 REGISTRE permanence du 9/09/05

Mme SAVY (parcelle 159)	<i>Pièce n° 1</i>
Mme PIZZOLITTO (parcelles 161, 163 et 99)	<i>Pièce n° 2</i>
Mme PIZZOLITTO parcelle 161,	
M. LAFITTE Bernard Parcelle 77 à St Gilles	<i>Pièce n° 3</i>
M. et Mme LAIRY	<i>Pièce n° 4</i>
Mme SPADOTTO (parcelle n° 99)	<i>Pièce n° 5</i>
M. DROSSON Pierre	<i>Pièce n° 6</i>
M. et Mme SECCO	<i>Pièce n° 7</i>
M. LAVITRY Jean-Paul (parcelle 102)	<i>Pièce n° 8</i>
M. LAVEYSSIERE (parcelle 41 et 103	<i>Pièce n° 9</i>
L'emplacement réservé n° 18	<i>Pièce n° 10</i>
Prise en charge par la Commune VRD	<i>Pièce n° 11</i>

Page 7 REGISTRE
M. Pierre RICARD

Page 10
Le 13/09/05 Mme COLLU Evelyne

Page 11 :
6 photos sont jointes pour appuyer l'exposé de Mme COLLU,

Page 12 :

M. COCHEREAU Joël :

15/09/05	Page 13 REGISTRE	permanence du 15/09/05	
	Mme BELLOCQ (parcelle 105)		<i>Pièce n° 12</i>
	M. PETIT René (parcelle section YE 93)		<i>Pièce n° 13</i>
	Mme SALVAING Paulette (emplacement réservé n° 14)		<i>Pièce n° 14</i>
	M. GARRIC sollicite (emplacement réservé n° 14)		<i>Pièce n° 15</i>
	M. DE SOUSA souhaite (parcelle n° 113)		<i>Pièce n° 16</i>
	Mme DELZARS-SIREJOLS		<i>Pièce n° 17</i>
	M. FREBOURG Jacky sollicite (parcelle 39)		<i>Pièce n° 18</i>
	M. MAGNABOSCO Luigi		<i>Pièce n° 19</i>
	Mme SOLDEVILA		<i>Pièce n° 20</i>
	M. PIZZOLITTO		<i>Pièce n° 21</i>
	M. RENAU SCI IFJ2C		<i>Pièce n° 22</i>
	M. et Mme RICARD		<i>Pièce n° 23</i>
	Mme FARRUGIA		<i>Pièce n° 24</i>

19/09/05	Page 16 REGISTRE	permanence du 19/09/05	
	M. et Mme BEAUFILS		<i>Pièce n° 25</i>
	M. REGIS		<i>Pièce n° 26</i>
	M. et Mme SOURDIN		<i>Pièce n° 27</i>
	M. TAILLEFER		<i>Pièce n° 28</i>
	M. METGE ALBIAS		<i>Pièce n° 29</i>
	Mme BACH		<i>Pièce n° 30</i>
	M. FRANCO		<i>Pièce n° 31</i>
	Mme RAMON		<i>Pièce n° 32</i>
	M. FOISSAC (parcelle 34 YH)		<i>Pièce n° 33</i>
	M. PIZZOLITTO (parcelles YB 2, 59, 65)		<i>Pièce n° 34</i>

M. ALIX Henri

Mme BONNET Liliane association ANGPL

Mme DEJEAN-MORIZE *Plan n° 35*

M. BEDENES Renaud, Mlle Marie-Paule PELLEGRIN *Plan n° 36*

M. et Mme RAULT Patrick

Mme HUGUET Francette

Mme BORDES Jacqueline

M. et Mme FAVRIN *Plan n° 37*

Mme BOUTGES *Plan n° 38*

Mme KMIECIAK *Plan n° 39*

M. et Mme FIGEAC Patrick (parcelle 122) *Plan n° 40*

M. et Mme BENONI (parcelle n° 129) *Plan n° 41*

M. GARRIGUE *Plan n° 42*

M. VANDENBUUSE *Plan n° 43*

M. VANDENBUUSE *Plan n° 44*

Note en 4 pages remise par l'association « non à la gravière » datée du 24/09/05 :
Opposé au projet de classement de la zone en zone Nc et au projet de gravière :
Pièce n° 45

Lettre de M. CAZALES SAINT GAUDENS *Plan n° 46*

Page 23 REGISTRE

M. RICARD Jacques

M. SUZOR Michel

Requête rédigée par la FDSEA et CDJA de NEGREPELISSE *Pièce n° 47*

Page 27 REGISTRE

M. MASSOT Alain

Page 29 REGISTRE

M. VILLETTE Adrien

Mme RICARD Raymonde

28/09/05	Page 31 REGISTRE	permanence du 28/09/05	
	M. et Mme VISSIO Louis		<i>Plan n° 48</i>
	M. et Mme ORSAC (parcelle n° 10)		<i>Plan n° 49</i>
	Mme CORNUT Gabrielle		<i>Plan n° 50</i>
	Mmes TRZEWICZCZYNSKI et BERTEAU		<i>Plan n° 51</i>
	Mme LANIES Monique (BESSOU Hervé) (parcelles ZK 4 et 5)		<i>Plan n° 52</i>
	Non à la gravière, non aux bruits, signé illisible,		
	M. et Mme GRAMAGLIA		<i>Plan n° 53</i>
	M. COTURA sollicite de pouvoir utiliser en habitation la construction existante sur la parcelle 109 (réhabilitation de l'existant)		
	<i>Plan n° 54</i>		
	M. RAYNAL Roger (parcelle section 134 ZC/22)		<i>Plan n° 55</i>
	M. VIDAL Vivian (parcelle n° 54)		<i>Plan n° 56</i>
	M. CHEVILLEY Alain		
	M. et Mme GROS Philippe (parcelle 214)		<i>Plan n° 57</i>
	M. et Mme BAUDUIN		<i>Plan n° 58</i>
	M. BIANCO Pierre Marie		<i>Plan n° 59</i>
	M. et Mme LEROY à ALBIAS (parcelle YD48)		<i>Plan n° 60</i>
	Mme DECHASEAUX (parcelle 25ZW)		<i>Plan n° 61</i>
	Mme SARNY Odette (parcelle YD 52)		<i>Plan n° 62</i>
	M. BRINCAT Marcelle (parcelle 224)		<i>Plan n° 63</i>
	Lettre M. LOMBRIL André		<i>Pièce n° 64</i>
	Article le Petit Journal en date du 24 et 25/09/05		<i>Pièce n° 65</i>
	M. HOUEL Olivier		<i>Pièce n° 66</i>
	M. et Mme WITTA		<i>Pièce n° 67</i>
	Observation orale :		<i>Plan n° 68</i>

Page 34 REGISTRE

Mme SOULA Martine

Page 35 REGISTRE

Corrections apportées par la Commune sur le dossier :

- Il manque le plan du site archéologique n°3 de Sardy
- Dans les références cadastrales de l'emplacement réservé n° 14, il faut remplacer la parcelle AE89 par la parcelle AE90,
- Page 3 du règlement \$ zone naturelle : il faut supprimer la zone naturelle Nt
- Dans l'emplacement réservé n°16-parcelle AD117 à supprimer
- Dans l'emplacement réservé n°19, remplacer la section HY qui n'existe pas par la section YH et la parcelle 156 par la parcelle 158,
- Dans l'emplacement réservé n°24, supprimer la parcelle ZI39a qui n'existe plus par la parcelle ZI452
- Dans l'emplacement réservé n° 27, supprimer la parcelle n° 47 par la ZI432,
- Dans l'emplacement réservé n°28, remplacer la parcelle ZK n°398 par la parcelle ZK 428,
- Dans l'emplacement réservé n°29, aménagement du carrefour du CD 115, remplacer la parcelle YH 158 par la YH 156 et la YH 115 par la YI 115,
- Dans l'emplacement réservé n° 2, remplacer la parcelle n°G2 715 par la parcelle n°G2 713
- Sur la carte remplacer l'emplacement réservé n°15 par le n°39 au lavoir Lavergne,
- Faire mieux ressortir la trame de la zone de bruit,

Page 36 REGISTRE

M. SOLEIL Jean-Michel :

M. TARTINI Tony pour indivision TARTINI à BIOULE

Non à la gravière : signé illisible,

Page 37 REGISTRE

M. SOULA Eric

Page 39 REGISTRE

Mrs LAFARGUE Robert et Louis

M. GUIRAL Gilbert (parcelle n°25 YD)

M. GARRIC Gérard

04/10/05 Page 41 REGISTRE permanence du 04/10/05

M. PELLET Daniel (parcelle ZM82)

Plan n°69

M. MARTIN José (parcelle n° 78)

Plan n°70

Mme GRIEUMARD

Plan n° 71

Mme COMBES (parcelle n°26)	<i>Plan n° 72</i>
Mme COMBES	<i>Plan n° 73</i>
M. et Mme BAR Michel	<i>Plan n° 74</i>
M. et Mme TERRAL et Mme DELMAS Emplacement réservé n°19	<i>Plan n° 75</i>
M. ESCUDIE Michel	<i>Plan n° 76</i>
M. GALETTI	<i>Plan n° 77</i>
M. et Mme MENNETEAU (parcelle YI95)	<i>Plan n° 78</i>
M. ARLANDES	<i>Plan n° 79</i>
Mme LESCALE Jeanne à CAHORS (parcelle 221)	<i>Plan n° 80</i>
M. BACQUIE (parcelle ZI28 ou ZW 41)	<i>Plan n° 81</i>
M. DELMAS Jean-Claude	<i>Plan n° 82</i>
Communication de l'association « non à la gravière » 1 page recto/verso datée 14/09/05 :	<i>Plan n° 83</i>
M. RAUJOL	<i>Plan n° 84</i>
La limite de la zone 2AU (parcelles 262, 263, 49)	<i>Plan n° 85</i>
M. RAUJOL Christian	

Page 45 REGISTRE

Mme COLLU Evelyne en date du 7/10/05

Page 47 REGISTRE

Mme SOLEIL Gisèle

M. GENIBRE (parcelle YH 183)

M. PELISSIE Lucien Gabriel (parcelle ZH0069)

M. ARLANDES Jean-Claude

Page 48 REGISTRE

M. MARTY Francis

Mme TABARLY Paulette

Page 51 REGISTRE

Jeunes Agriculteurs NEGREPELISSE
Signé par 9 adhérents

Page 52 et 53 REGISTRE

Mme COLLU Evelyne en 2 pages

Page 54 et 55 REGISTRE

SCEA Les TEMPETS
M. ALCOUFFE Bernard et M. MARTIN de BELLERIVE Patrick

14/10/05

PAGE 56 REGISTRE permanence du 14/10/05

M. DROSSON Pierre

Plan n° 86

M. et Mme JOUANY René (parcelle les Clots ZD)

Plan n° 87

M. BELVEZE à CAYRAC

Plan n° 88

M. BIANCHI Jean-Claude (parcelle YH 132)

M. AZZOS

Plan n° 89

Mlle Valérie RICARD

M. LAMARTRE (parcelle ZZ 154)

Plan n° 90

Mme FROUILLOU-RIVIERE Christine :

Observation opposée à la gravière Sans signature,

M. TOMASI Jean maraîcher à Lavergne :

M. TOMASI

Plan n° 91

M. BONNEFOY

Plan n° 92

Mme ROUX

Plan n° 93

Parcelles NC ZK 45 de Saint Gilles

Et NC YE 40 de Lasplanes (6ha87a60ca) et 3 ha20a10ca)

Non identifiée

Mme ESTANOVE Isabelle et M. Thierry CAULLIEZ

Plan n° 94

Mme VENDEIRO

Plan n° 95

Mme HOLLANDER Nicole,

Observation sur l'eau

Non identifiée

Mme BOUVEUR				
M. GIBERT		<i>Plan n° 96</i>		
M. BESSOU Hervé		<i>Plan n° 97</i>		
M. CABRIT dossier 1 plan, 2 pages et 3 planches photos,		<i>Plan n° 98</i>		
Lettre M. PELLET Francis (parcelles à Mescle et Cougots)		<i>Plan n° 99</i>		
M. et Mme BARTHE (parcelle YD 102)		<i>Plan n° 100</i>		
M. PELLET Daniel (parcelle ZM82)		<i>Plan n° 101</i>		
M. RICARD Robert (parcelle ZZ87)		<i>Plan n° 102</i>		
M. DEVIC Claude (parcelles YD9, YD77, YD11)		<i>Plan n° 103</i>		
Dossier P.C. daté de 30/05/03 M. VANDENBUUSE		<i>Pièce n° 104</i>		
Dossier remis M. VANDENBUUSE (observation n° 44)		<i>Pièce n° 105</i>		
Mlle VALIERES à BIOULE		<i>Plan n° 106</i>		
Mlle VALIERES Nathalie (parcelle ZD452) Emplacement réservé n°24		<i>Plan n° 107</i>		
Dossier remis par ASAI NEGREPELISSE :		<i>Pièce n° 108</i>		
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>20/10/05</td><td>PAGE 66 REGISTRE</td></tr></table> permanence du 20/10/05	20/10/05	PAGE 66 REGISTRE		
20/10/05	PAGE 66 REGISTRE			
M. MORREAU Franck		<i>Plan n° 109</i>		
M. PELISSIE Lucien (parcelle ZH69)		<i>Plan n° 110</i>		
M. ZORDAN		<i>Plan n° 111</i>		
M. ZORDAN		<i>Plan n° 112</i>		
M. PIZZOLITTO Serge		<i>Plan n° 113</i>		
M. ROUERE		<i>Plan n° 114</i>		
M. LAFITTE Robert		<i>Plan n° 115</i>		
Mlle GLORIS		<i>Plan n° 116</i>		
M. DULME Jean (38)		<i>Plan n° 117</i>		
M. SOURDIN		<i>Plan n° 118</i>		

M. et Mme BOUHAGEB et M. de SAINT ARROMAN (Parcelles 905, 906, 911, 912, 913)	<i>Plan n° 119</i>
M. et Mme BOUHAGEB et M. de SAINT ARROMAN	<i>Plan n° 120</i>
M. BLANC	<i>Plan n° 121</i>
M. RAUJOL Alain	<i>Plan n° 122</i>
M. RAUJOL Patrice (parcelle ZH38)	<i>Plan n° 123</i>

20/10/05 PAGE 69 REGISTRE

Pièces ajoutées au dossier :

18. arrêté municipal du 12/10/05
19. avis au public
20. publicité légale Le Petit Journal du 12/01/05
21. publicité légale La Dépêche du Midi du 12/10/05
22. communiqué sur La Dépêche du Midi du 12/10/05
23. communiqué sur La Dépêche du Midi du 12/10/05
24. demande de prolongation du 6/10/05

PAGE 70 REGISTRE

Note de M. et Mme COLLU qui reprend sur 2 pages
(À rapprocher de la page 45)

24/10/05 PAGE 72 REGISTRE

permanence du 24/10/05

Chemin situé aux Sapins section YH
Réclamation pour l'emplacement réservé n°19
Signé Mme DELMAS M. TERRAL

Plan n° 124

A.S.A.I. du Gouyre, Tordre et Gagnol
Signé Pierre RAEVEN

Pièce n° 125

Mme ZORDAN ROUIL Elisabeth
(Emplacement réservé n°16)

Pièce n° 126

Le Conseil de Développement du Pays Midi Quercy

Pièce n° 127

M. ANDRIEU Joseph Yves emplacement réservé n° 3

Plan n° 128

Mme DELEGLISE Lise sur le thème de l'eau ?

Mme VALLAPERTA A. Marie

M ARLANDES Jean-Claude (parcelle 42)

Plan n° 129

M. ARLANDES Jean-Claude (parcelles 9 et 60)

Plan n° 130

M. PERIES Alain

Plan n° 131

Mlle PELLERIN Marie-Paule
(Emplacement réservé n°25)

Pièce n° 132

M. GARRIC

Plan n° 133

Registre clôturé page 75,

Page 76

Document arrivé après la clôture de l'enquête publique :

Délibération Conseil de Développement de Midi Quercy pour laquelle 2 petites modifications ont été consignées sans changer le fonds du projet de délibération remis sous le n°127 le 24/10/05,

Reçu lettre le 2/11/05 de M. ZORDAN en 4 pages sollicitant de réduire l'emplacement réservé n° 16 au plan qu'il a remis, et en accord avec la Municipalité,

De plus il sollicite la suppression dans le titre générique zone UE et qui n'a plus de raison d'être selon la lettre de (M. le Maire) datée du 21/10/05 :

Et à un hébergement de camping »

Et complète les observations 111 et 120

Le registre a été clôturé définitivement le 31/10/05

Pièces ajoutées :

MAIRIE de NEGREPELISSE : édition de plans parcellaires : et intégration dans les observations du PLU :

Page 18 registre	M. ALIX Henri	entre 34 et 35
Page 36	M. TARTINI Tony	entre 68 et 69
Page 39	M. GUIRAL Gilbert	entre 68 et 69
Page 47	M. GENIBRE	entre 85 et 86
Page 47	M. PELISSIE	observation 110
Page 56	M. BIANCHI	entre 88 et 89
Page 61	parcelles ZK45 et YE40	Mme PADIE entre 93 et 94

La synthèse des observations voir au par. 7)

4° Compte-rendu déroulement résumé :

Ouverture de l'enquête :

Le vendredi 9/09/05 8 heures 30, conformément à sa mission, le Commissaire Enquêteur a assuré la préparation du dossier pour la mise à disposition du public ainsi que la signature de toutes les pièces du dossier.

L'enquête publique a été déclarée ouverte le vendredi 9/09/05 à 9 heures 00.

A procédé à l'information auprès du secrétariat général de la mairie sur l'utilisation du dossier pour sa mise à disposition du public, ainsi que sur les différents moyens de réception des éventuelles observations

(orales, écrites sur registre, notes, téléphone, télécopie, etc...)

Prolongation de l'enquête publique :

Lors de la permanence du 5/10/05 toujours aussi chargée que les précédentes une réflexion a été portée à l'attention de M. le Maire sur un entretien avec M. Pascal BARAT Directeur des services généraux, Analyse confirmée par courrier en date du 6/10/05 et qui sollicitait une prolongation afin de recevoir l'ensemble des administrés concernés qui étaient toujours aussi nombreux.

En date du 10/10/05 M. le Maire de NEGREPELISSE a par Arrêté Municipal ordonné la prolongation de l'enquête publique afin de la clôturer le 24/10/05.

Clôture de l'enquête :

Le délai étant expiré, le lundi 24/10/05 à 18 heures 15, conformément à sa mission, le Commissaire Enquêteur a déclaré l'enquête publique close et a procédé aux formalités de clôture.

5° Registre à disposition en Mairie de NEGREPELISSE a reçu :

Du 09/09/05 au 24/10/05 : 130 observations écrites

Le registre a été utilisé de la page 1 à la page 76.

Et clôturé en page 76 en date du 31/10/05

6° Pièces annexées :

134 pièces se décomposant ainsi : (pendant la durée de l'enquête publique)

(Liste en annexe 1)

7° Analyse synthétique des observations orales et écrites reçues :

Le classement des observations par thème est joint en annexe 2 :

Selon 29 thèmes

Située en zone constructible : 2

Souhaits de classement zone constructible :

En contiguïté avec la zone constructible : 14

Avec rétrécissement des espaces : 1

Dent creuse : 1

<i>En limite de commune : (et zone agricole)</i>	6
<i>En pleine zone agricole :</i>	33
<i>Située dans des hameaux :</i>	10
<i>En zone Na :</i>	4
<i>En Zone Nc :</i>	1
<i>En Zone Nh :</i>	3
<i>En Zone Ni :</i>	1
<i>Ferme les zones :</i>	7
<i>Zone boisée :</i>	2
Déplacement limite de parcelles :	2
Protection des espaces agricoles :	1
Questions PLU :	7
Possibilités de construction dans le cadre activités agricoles :	3
Modification règlement PLU :	3
Emplacements réservés :	13
Possibilité de reconstruire ruines :	3
Demande modification de classement :	18
Présence d'installations classées et élevages : (règles de distances)	3
Classement en zone industrielle : UXa	3
Divers :	7
Favorable au projet de PLU :	1
Opposé au projet PLU :	4
Favorable au PLU et au projet zone gravière :	3
Opposé au PLU du fait classement non constructible : zone gravière :	2
Opposé au PLU du fait projet zone gravière :	48

8° Documents postés et arrivés après la clôture de l'enquête.

Données postées avant la clôture et arrivées après celle-ci : 0

Éléments postés après la clôture et arrivés après celle-ci : 2

Délibération Conseil de Développement de Midi Quercy, qui confirmait le projet de délibération déposé le 24/10/05,

Lettre le 2/11/05 de M. ZORDAN, complétant ses observations 111 et 126,

A NEGREPELISSE le 22/11/05
F.PETRAROLI

Page 39 : pièces annexées,

PIÈCES ANNEXÉES

- Composition du dossier soumis à enquête publique,
- Composition du dossier à la fin de l'enquête publique,
- Procès-verbal des observations reçues,
- Conclusions de l'enquête publique PLU,
- Conclusions sur la zone Nc du PLU et projet de gravière,
- ANNEXE 1 Liste des pièces remises : 134 pièces
- ANNEXE 2 : Regroupement des observations,
- Compte-rendu des entretiens complémentaires,
-